



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **DIX-SEPT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 octobre 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2024-65

Admission de titres en non-valeur.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la Trésorerie de Givors a transmis une liste de titres irrécouvrables pour un montant total de 6 977.49 € afin que le Conseil municipal statue sur leur admission en non-valeur.

Il rappelle que l'admission en non-valeur ne décharge pas le redevable de sa dette mais libère le comptable de son obligation de poursuite. Le recouvrement peut être ultérieurement repris si le débiteur retrouve une situation financière qui le permet.

Les références des titres concernés sont exposées dans le tableau ci-après :

Référence du titre	Exercice	Montant	Objet
307	2016	65.41 €	Loyer
541	2016	88.00 €	Loyer
29	2017	88.00 €	Loyer
53	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
70	2017	106.44 €	Loyer
147	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
207	2017	212.96 €	Loyer
316	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
377	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
419	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
474	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
529	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
596	2017	362.96 €	Loyer + provision sur charges
9	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges
52	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges
105	2018	184.34 €	Régularisation sur charges
116	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges
163	2018	0.14 €	Garderie
165	2018	0.36 €	Cantine
177	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241017-DE2024-65-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024

284	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges
315	2018	80.00 €	Cantine
370	2018	362.96 €	Loyer + provision sur charges
426	2018	137.96 €	Loyer
471	2018	137.96 €	Loyer
527	2018	137.96 €	Loyer
592	2018	137.96 €	Loyer
648	2018	4.00 €	Garderie
652	2018	66.00 €	Animation tir à l'arc
675	2018	137.96 €	Loyer
231	2019	4.00 €	Garderie
233	2019	75.00 €	Cantine
291	2019	12.00 €	Garderie
293	2019	88.00 €	Cantine
357	2019	59.00 €	Cantine
501	2019	56.00 €	Cantine
91	2020	4.00 €	Garderie
249	2020	4.00 €	Garderie
651	2020	8.60 €	Cantine

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au compte 6541 (chap.65 – dépenses de fonctionnement) du budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :